

L'érosion politique continue du développement durable pour les peuples autochtones du Brésil

Sufyan Droubi | Raphael J Heffron

| Brésil |

traduit par Déborah Spatz

La fièvre de l'or, qui continue à imposer la mort ou l'esclavage des autochtones d'Amazonie, n'est pas une nouveauté au Brésil, ses destructions, le sont encore moins¹ « La fiebre del oro, que continúa imponiendo la muerte o la esclavitud a los indígenas de la Amazonia, no es nueva en Brasil; tampoco sus estragos » (Galeano 2004)

Le sort des peuples autochtones du Brésil illustre tragiquement l'érosion progressive des piliers du développement durable. Malgré que les peuples autochtones jouent un rôle crucial dans la promotion du développement durable *pour tous*, ils ont toujours été en marge, souffrant d'une large et omniprésente discrimination, qui reste souvent visible chez les législateurs et dans la société, en général. Cela affecte, non seulement leur santé, leur bien-être (Coimbra Jr. And Santos, 2000), mais aussi leurs droits, l'accès à la justice et à la qualité de la justice qu'ils reçoivent (voir Cunha, 1994).

Les dispositions de la Constitution Brésilienne, qui visent à donner du pouvoir aux peuples autochtones se sont diluées progressivement au fil des années - pas seulement à cause de

l'avalanche de poursuites judiciaires concernant leurs terres, avec la décision « Raposa Serra do Sol », en 2009²D'un côté, la décision de Raposa Serra do Sol a confirmé la légalité du modèle de démarcation continue des terres autochtones et a rejeté la thèse selon laquelle cela constituerait une violation de la souveraineté brésilienne. Cependant, d'un autre côté, la décision a mis en place ce que l'on appelle le cadre temporel d'occupation (« marco temporal de ocupação ») en vertu duquel les peuples autochtones ont le droit aux terres qu'ils occupaient au moment de la promulgation de la constitution (le 5 octobre 1988); et établi dix-neuf garanties institutionnelles sur l'utilisation des terres. Dans ce qui nous intéresse ici, ces garanties ont restreint le droit des communautés autochtones dans la participation à la prise de décision en ce qui concerne leurs terres, en énonçant, entre autre, que « l'exploration d'énergies alternatives stratégiques... à la discrétion des organes compétents (Ministère de la Défense et Conseil de la Défense Nationale) seront implantés indépendamment de la consultations des communautés autochtones concernées » (je souligne). Malgré les vives critiques contre le cadre temporel d'occupation et plusieurs garanties, au motif qu'elles créent une nouvelle loi (Yamada and Villares, 2010) Raposa Serra do Sol est devenue une affaire de premier plan, qui a été réaffirmée dès lors et qui est devenue contraignantes pour les autorités fédérales en ce qui concerne la démarcation des terres autochtones (Advocacia Geral da União, 2017), mais aussi à cause de l'incapacité de l'état à promulguer les lois nécessaires pour donner entièrement vie à celles-ci³Depuis la promulgation de la Constitution, le Parlement Brésilien a examiné plusieurs projets de loi visant à réglementer les dispositions de la Constitutions Brésiliennes concernant l'exploration des ressources sur les terres autochtones et en respectant les droits des communautés autochtones sur leurs terres. L'incapacité à trouver un accord sur aucun de ces points montre la complexité du sujet, comme l'illustre les débats lors d'une récente séance publique de la Commission des Droits de l'Homme et des Minorités de la chambre des députés brésilienne (Câmara dos Deputados do Brasil, 2019). Dans une certaine mesure, l'incapacité du Parlement à adopter les lois nécessaires pour la réglementation du sujet est à l'origine de la décision de Raposa Serra do Sol (Yamada and Villares, 2010)..

Depuis la promulgation de la Constitution, le Parlement Brésilien a examiné plusieurs projets de loi visant à réglementer les dispositions de la Constitutions Brésiliennes concernant l'exploration des ressources sur les terres autochtones et en respectant les

droits des communautés autochtones sur leurs terres. L'incapacité à trouver un accord sur aucun de ces points montre la complexité du sujet, comme l'illustre les débats lors d'une récente séance publique de la Commission des Droits de l'Homme et des Minorités de la chambre des députés brésilienne (Câmara dos Deputados do Brasil, 2019).

Dans une certaine mesure, l'incapacité du Parlement à adopter les lois nécessaires pour la réglementation du sujet est à l'origine de la décision de Raposa Serra do Sol (Yamada and Villares, 2010).[/mfn]. Mais c'est avec les nouveaux dirigeants politiques actuels, qui appellent à une sorte de nouvelles « ruée vers l'or », une ruée sur les minéraux et les ressources d'énergies, que la discrimination se canalise dans le discours officiel (Survival International, 2000). La discrimination fait son chemin dans les politiques officielles qui tentent de faciliter l'utilisation des terres autochtones pour certaines activités, comme l'illustre un projet de loi récent du gouvernement, régulant l'exploration des minéraux et des ressources énergétiques sur les terres autochtones (Poder Executivo, 2020), fortement rejeté par les communautés autochtones pour atteinte à leurs droits (Associação dos Povos Indígenas do Brasil (APIB), 2020). Pour persuader le public de leur programme, ces dirigeants invoquent les ressources et la culture nationaliste, en affirmant le besoin urgent de protéger la culture et les ressources de leur pays contre ce qui est décrit comme étant des autres (par exemple, President da República do Brasil, 2019).

Les communautés autochtones (ainsi que les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales et même le monde académique) font parties invariablement de ces autres qui doivent être « intégrés dans notre société » (Bolsonaro, 2019), (ou expulsés ou réduits au silence). En tendant le bras aux masses et en contournant les institutions, les dirigeants jouent le vieux jeu du populisme, très bien connu en Amérique latine (Svampa, 2019). Mais ces dirigeants jouent également un nouveau jeu qui peut être décrit comme un autoritarisme de droite post-vérité. Ils utilisent amplement les réseaux sociaux pour transmettre la *haine* des autres à leur public, s'engageant dans une pédagogie de la *monsterisation* (similaire à ce qui est décrit chez Fernandes, Souza e Silva, and Barbosa, 2018) qui est fondée sur les ressources et le nationalisme culturel. Ainsi, le nationalisme devient une norme forte qui déplace les normes légales et les principes de justice qui soutiennent le développement durable.

La réponse à ce type de politiques exige le renforcement des normes et de la justice afin de promouvoir le développement pour les périphéries et, de cette façon, le développement durable pour tous. Avec nos regards dirigés vers les peuples autochtones du Brésil, dans ce court article, nous argumentons que le développement durable est un travail en cours, nous discutons l'importance de certaines normes pour assurer le développement durable, et la manière dont ces normes ont été érodées par les jeux politiques actuels, et nous terminons sur quelques réflexions sur la justice.

Le développement durable, en tant que travail en cours

L'idée du développement durable pour tous repose sur un fragile équilibre entre la satisfaction des besoins des générations actuelles « sans compromettre la capacité des générations futures de trouver leurs propres nécessités » (Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement, 1987). La recherche de cet équilibre propose de solides bases pour une pédagogie de coexistence dans laquelle la solidarité avec des remplaçants à la haine des « autres » (cf. Fernandes, Souza e Silva, and Barbosa, 2018). Mais atteindre cet équilibre est une tâche difficile.

D'abord, tous les membres des générations actuelles n'ont pas le même niveau de pouvoir dans la prise de décision qui les affectent. Ensuite, les futures générations n'ont pas leur mot à dire sur les prises de décision actuelles qui auront un impact sur leurs vies. Enfin, la participation n'est pas suffisante: certaines décisions qui affectent les générations actuelles et futures, par exemple, celles concernant l'adaptation au changement climatique, la gestion de l'écosystème ou la *transition juste* vers une économie faible en carbone, sont complexes et demandent des savoirs scientifiques et traditionnels. C'est pourquoi il est nécessaire que les individus et les communautés les plus vulnérables, ceux des périphéries, telles que les communautés autochtones, soient capables de participer efficacement dans la prise de décision qui affectent leur vie; et que des normes soient mises en place pour les générations actuelles dans la prise de décision, pour ne pas mettre en danger les plus vulnérables dans le présent et dans le futur.

Au niveau national, les constitutions modernes établissent des normes fondamentales pour

guider la prise de décision. Des dizaines de constitutions à travers le monde affirment l'objectif de mettre en avant le développement durable. Certaines vont encore plus loin: la Constitution Équatorienne affirme que la *nature* « a le droit au *respect intégral* de son existence, de sa *préservation* et de la *régénération* de ses cycles, de sa structure, de ses fonctions et de ses processus évolutifs » (Équateur, 2008). Les constitutions établissent également des mécanismes pour que les individus et la communauté participent à la prise de décision concernant les questions qui affectent leur vie. La Constitution colombienne affirme que « chaque individu a le droit de profiter d'un environnement sain » et appelle à « la participation collective dans les décisions qui peuvent l'affecter » (Colombie, 1991). De la même façon, les constitutions tentent de donner du pouvoir à ceux qui sont vulnérables. L'article 231 de la Constitution brésilienne affirme que « l'utilisation des ressources en eaux, incluant le potentiel énergétique et la prospection et l'extraction des richesses minérales sur les terres autochtones ne peuvent pas se faire sans l'autorisation du Congrès National, après avoir entendu les communautés concernées. » (Brésil, 1988)

Ainsi, dans différentes constitutions, les normes qui favorisent le développement sont similaires, et ceci n'est pas accidentel. Cette diffusion des normes à travers les pays est poussée par des processus internationaux (cf. Risse, Ropp, and Sikking; Droubi, 2017). En fait, plusieurs de ces normes sont soutenues par des traités internationaux (par exemple, la « Convention C169 », 1989; « Les Accords de Paris », 2015). L'article 231 de la Constitution brésilienne, par exemple, trouve sa place dans le contexte de la Convention C169, qui est obligatoire pour les pays, comme le Brésil, qui l'ont acceptée. Cette convention affirme que « les gouvernements doivent établir ou maintenir des procédures pour consulter les peuples intéressés [indigènes] dans le but de déterminer si et dans quelle mesure les intérêts de ces peuples sont menacés avant d'entreprendre ou d'autoriser tout programme de prospection ou d'exploitation des ressources dont sont dotées leurs terres » (« Convention C169, Art. 15[2]). Mais les efforts internationaux complètent les efforts nationaux d'une autre manière, par exemple, quand l'ONU affirme que, indépendamment des lois nationales, les entreprises ont la responsabilité *internationale* de faire preuve de diligence raisonnable pour vérifier les impacts de leurs activités sur les droits de l'Homme, y compris en procédant à *d'importantes de consultations* avec les communautés affectées (UN OHCHR, 2011, Principe 18; see Droubi 2015).

Des efforts transnationaux ont été développés, soutenus par une myriade d'acteurs nationaux et internationaux, pour renforcer les normes qui sont cruciales pour assurer le développement durable pour tous. Nous appelons ces acteurs des entrepreneurs normatifs, qui apportent de la visibilité aux périphéries, ils définissent les problèmes qui les affectent, ils promeuvent des normes pour résoudre ces problèmes et aident la société à comprendre et à internaliser ces normes jusqu'à un point où leur complaisance est « automatique ». Plus les individus se rendent compte de leurs problèmes et se conforment à ces normes, plus ils demandent la complaisance d'autres acteurs - tels que les entreprises et les gouvernements. Parler de développement durable, c'est parler d'un travail en cours aux niveaux national et international, visant à construire des identités collectives et individuelles, pour que les comportements durables soient perçus comme « naturels ». Ci-dessous, nous discutons à propos de certains de ces problèmes et de ces normes.

De la durabilité écologique au savoir et à la participation autochtones

L'idée derrière le principe de durabilité écologique n'est pas nouvelle (Boff, 2017), et ce principe nécessite que les activités économiques soient développées dans le respect de la capacité de soin des écosystèmes (Rosse, 2009; Bas Vilizzio et al. 2019). Il est important pour tous les piliers du développement durable - économique, environnemental et social. Par exemple, il est clair aujourd'hui que l'exploitation non durable des ressources mène à la destruction des écosystèmes, ce qui porte préjudice à la santé humaine (Corvalan, Hales and McMichael, 2005; Aragão et al., 2016; Galvani et al, 2016). La destruction des écosystème déplace, notamment, les animaux qui se rapprochent des habitations humaines, facilitant la transmission de pathogènes entre les espèces, aux humains, en provoquant des épidémies (Sttele et al, 2020; Vidal, 2020). Cela crée une pression sur les institutions publiques, telles que les systèmes de santé, qui échouent à atteindre leurs objectifs. Alors que cela affecte des populations entières, cela porte particulièrement préjudice aux périphéries (par exemple, APIB 2020b; Food and Agriculture Organization of the United Nations, 2020; also, Cambricoli, Santana, and Nogueirão, 2020; Laughland, 2020). Parce que les périphéries sont les plus affectées, les inégalités croissent, augmentant la détresse sociale. Par conséquent, assurer la durabilité écologique est primordiale, mais ce principe

dépend également du respect des autres normes.

La protection de la capacité de soin des écosystèmes implique, certainement, des décisions sur des questions complexes, qui exigent des connaissances spécialisées - pas seulement scientifiques mais également des connaissances traditionnelles. Comme l'a expliqué le juge Weeramentry de la Cour de Justice Internationale, un décideur devrait « s'appuyer sur [l'analyse d'une situation] les connaissances scientifiques disponibles » au moment où l'analyse est réalisée (Affaires des essais nucléaires (révision), 1995). C'est le principe de l'inter-temporalité, qui est également confirmé dans le Protocole de Kyoto et dans l'Accord de Paris (« Amendement de Doha au Protocole de Kyoto », 2012; « Accord de Paris », 2015). De récentes études suggèrent un autre aspect du principe, qui fait référence aux connaissances autochtones et locales à propos de la gestion de l'environnement, qui se sont montrées cruciales pour la protection des écosystèmes (Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques, 2019) et l'adaptation au changement climatique (Adger et al. 2014). Évidemment, le respect du principe d'inter-temporalité, comme il l'est formulé ici pour englober également les savoirs traditionnels, crée des défis dans la théorie et dans la pratique. D'un point de vue épistémologique, par exemple, la question de la manière dont les connaissances scientifiques et traditionnelles doivent être conciliées se pose (pour une discussion intéressante, Santos, 2007). Dans la pratique, les décideurs rencontrent souvent d'insurmontables difficultés pour transformer des recommandations scientifiques en politiques (Droubi, 2020). De plus, la conception des institutions politiques et des procédés n'est, généralement, pas réceptive à différentes cosmologies, principalement des périphéries.

De nombreuses études montrent que la nature décline moins rapidement sur les terres autochtones et que la participation des communautés autochtones dans la prise de décision concernant leur vie améliore la protection des écosystèmes (Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques, 2019, B6, D5). Comme le dit récemment une encyclique papale, lorsque les peuples indigènes « restent sur leurs terres, ils s'en occupent le mieux » (Pape Francis 2015). Ainsi, non seulement leur participation améliore les perspectives de satisfaction de leurs besoins (Organisation Mondiale de la Santé, 1999), mais cela contribue également à

protéger l'environnement pour les générations actuelles et celles à venir. De plus, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme affirme que les communautés autochtones ont le droit de participer à la prise de décision à propos des activités économiques sur leurs territoires (l'affaire « Sarayaku v. Ecuador Case », 2012, voir Droubi, 2015, Courtis, 2009). Ainsi, l'appel à leur participation a un long historique, comme le montre la Rapport de Brundtland de 1987 (Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, 1987).

Quant à la substance du droit à la participation, la Convention C169 exige que le gouvernement consulte les populations indigènes, de bonne foi et de manière appropriée, aux circonstances spécifiques d'une affaire, qu'il mette en place les procédures appropriées permettant aux peuples indigènes de participer librement à tous les niveaux de la prise de décision et qu'il donne son accord ou son consentement éclairé sur une décision (Convention OIT C169; voir également ONU, 2017, article 19). La participation ne doit ainsi, pas être réduite à un exercice symbolique⁴Le risque de devenir un exercice symbolique simple, pourtant, toujours présent, et plusieurs des implication de cette situation ne sont pas immédiatement comprises. Dans un récent débat, un membre du Parquet Général a prévenu du fait que, dans le contexte actuel de hauts niveaux de violation des droits autochtones (il illustre cela avec la présence de plus de vingt milles mineurs illégaux dans la seule réserve de Yanomami), le débat à propos des projets de lois régulant l'exploration des ressources minérales et énergétiques sur les terres autochtones peuvent avoir pour effet de légitimes les violations actuelles (Chambre des Députés, 2019).

L'accusation politiques contre les normes, les institutions et les acteurs

La vague populiste de droite actuelle, marquée par un nationalisme culturel et des ressources, essaie d'établir une sortie de nouveau moment constitutionnel, cela signifie, un renouvellement profond des normes et des institutions, y compris celles qui sont là pour protéger les communautés autochtones. Le populisme trouve une grande partie de sa légitimité en invoquant le nationalisme des ressources, qui devient une norme puissante, qui

rivalise avec et prévaut sur des principes tels que la durabilité écologique, l'inter-temporalité et la participation. C'est aussi une norme qui justifie les attaques contre les institutions: les institutions nationales sont contournées (Alesssi, 2020), les institutions internationales sont dénoncées (Alves, 2020). Au nom du nationalisme, les périphéries et les entrepreneurs normatifs qui suivent les règles sont réduits au silence, les universités et le monde académique sont décriés et attaqués (Scholars at Risk, 2019). En somme, les normes, les institutions et les acteurs qui ont mis en avant le développement durable pour les communautés autochtones et les autres peuples vulnérables sont érodés et affaiblis.

Une grande partie de cela devient claire, par exemple, dans le discours du président brésilien qui a ouvert les travaux de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en 2019. En une seule fois, il a donné une conférence sur la souveraineté de l'Amazonie dans les termes les plus limités, il a défendu l'exploitation de l'or et des autres minéraux sur les territoires autochtones, il a affirmé que les organisations non-gouvernementales veulent maintenir les indiens du Brésil dans la condition « d'hommes des cavernes », il a tenté de remplacer un dirigeant autochtone très connu, agissant comme un entrepreneur pour les droits des autochtones, par une personne de son choix, et il a appelé au principe de souveraineté et que toutes les lois internationales et nationales soient guidées par sa version à lui de la foi chrétienne (Presidente da República do Brasil, 2019). Sur le terrain, les invasions des territoires autochtones par des individus ou par des groupes armés à la recherche de minéraux ont échappé à tout contrôle (Reuters, 2019); alors que le gouvernement aurait utilisé la pandémie pour pousser à la légalisation des invasions passées et actuelles (APIB 2020b; D. Phillips 2020) et à l'affaiblissement de la protection de l'environnement (Colombari and Mesquita, 2020). Les avertissements à propos d'un génocide caché se multiplient (Phillips, 2020). Tout ceci a provoqué un profond changement dans l'identité du pays (Passarinho, 2019).

À l'évidence, la réponse au populisme nécessite le renforcement des normes et des acteurs. Mais si le populisme s'appuie sur d'étroites versions du nationalisme des ressources pour justifier une exploitation insoutenable des ressources, les normes qui sous-tendent la justice, et la justice énergétique en particulier, émergent comme une puissante force contre le populisme - et en faveur du développement durable (ONU, 2019).

Une nouvelle justice pour les communautés autochtones, pour tous

L'érosion de la justice pour les communautés autochtones continue de se produire dans le monde entier (voir Tzai, 2019). Comme évoqué précédemment, ceci est évident principalement autour d'une course aux ressources. Ces ressources sont de différents types mais généralement elles contribuent au développement économique et on peut affirmer que dans de nombreux cas, la course ne peut que continuer. La demande peut changer d'un pays à l'autre mais, dans l'ensemble, elle restera la même en termes d'impact continue sur les communautés autochtones et même sur les communautés locales, en général. Le développement économique se poursuit à un rythme où les inégalités sociales continuent de croître.

Ces dernières années, plusieurs lauréats du Prix Nobel se sont concentrés sur la croissance de l'inégalité: Joseph Stiglitz, par exemple, et même les récents vainqueurs de 2019, Esther Duflo et Abhijit Banerjee. Les actions contre les communautés autochtones ont pour conséquence la persistance des inégalités dans la société, car elles n'entraînent jamais de bénéfices positifs pour rectifier les problèmes créés. En substance, les terres autochtones sont exploitées et les revenus extraits ne sont pas distribués de manière juste.

La société a avancé et il y a une croissante admission que plus de justice est nécessaire dans la société. Au coeur du problème se trouve la course aux ressources énergétiques et lorsque ces ressources sont extraites, cela devrait avoir lieu en accord avec un nouvel ensemble de normes. La « vieille » manière de faire les choses n'a clairement pas fonctionné. En effet, cela est largement reconnu dans le monde et ce nouveau sujet de recherche sur la « justice énergétique » a vu le jour pour répondre à cet appel à plus de justice afin de garantir la résolution des problèmes d'inégalité (Heffron and McCauley, 2017).

Au coeur de la justice énergétique se trouve l'application de cinq formes clés de justice (Heffron and McCauley, 2018), qui sont:

- *la justice distributive* - cela concerne la distribution des bénéfices provenant du secteur de l'énergie ainsi que les négatifs (c'est-à-dire, le pétrole et le gas sont-ils distribués de manière équitable ?; qui subit les dommages environnementaux ?)
- *La justice procédurale* - l'accent est mis sur le processus juridique et les étapes juridiques complètes nécessaires (c'est-à-dire, toutes les étapes pour une déclaration d'impact environnemental sont-elles respectées ?)
- *La justice de reconnaissance* - les droits sont-ils reconnus pour les différents groupes de la société ? (c'est-à-dire, principalement, reconnaissons-nous les droits des communautés autochtones ?)
- *La justice cosmopolite* - cela provient de la conviction que nous sommes tous des citoyens du monde et donc avons-nous considéré les effets au-delà de nos frontières et dans un contexte mondial ?
- *La justice réparatrice* - toute injustice causée par le secteur de l'énergie devrait être corrigée et celle-ci se concentre sur la nécessité de faire respecter les lois particulières (c'est-à-dire que les sites énergétiques devraient retourner à leur ancienne utilisation, la politique de gestion des déchets et le déclassement devraient donc être fait de manière correcte).

Ces cinq formes de justices doivent être appliquées pour garantir à la société des résultats bénéfiques de l'exploitation des ressources et, principalement, il est évident en ce qui concerne les communautés autochtones (voir « justice de reconnaissance »). L'avantage de ces formes de justice qui peuvent être considérées collectivement comme constituant l'essence de la « justice énergétique » est qu'elles visent à résoudre le problème avant qu'il ne soit créé. Trop souvent, l'accent n'est mis sur la justice climatique ou sur la justice environnementale qu'une fois le problème créé. Il est nécessaire d'avoir une responsabilité et une action tournées vers l'inégalité et c'est à la source des activités problématiques autour de l'exploitation des ressources que la première action a lieu.

Il y a des étapes légales en termes d'Évaluation de l'Impact Environnemental, cependant, il

est clair qu'elles ne sont pas appliquées dans le monde entier et ne suivent pas les cinq formes de justice qui composent la justice énergétique. En effet, les Évaluations de l'Impact Environnemental ne s'appliquent qu'à la phase de développement du projet et ensuite, dans la majorité des pays, il n'y a pas de suivi formel du fonctionnement ou de clôture du projet. Cela est en train de changer, mais si cela été résolu tout au long du cycle de vie du projet, peut-être qu'à partir de là, les communautés autochtones n'en souffriraient pas. Dans ce contexte, des mesures préliminaires ont été prises dans certains pays pour développer « une licence sociale d'exploitation » (Heffron et al. 2018).

En effet, la Colombie, par exemple, a été plus progressiste dans la protection des communautés autochtones que le Brésil avec une sorte de « licence sociale pour opérer ». Dans quelques cas, le développeur du projet ainsi que les communautés autochtones et locales ne sont pas parvenus à trouver un accord malgré la promesse de dépenses importantes de la part du développeur du projet et par conséquent, le projet n'est pas allé plus loin (Heffron et al., 2018). En substance, le développeur du projet ne voulait pas respecter les nouvelles normes (c'est-à-dire garantir que la justice énergétique soit considérée suivant les cinq formes de justice) qui avait été exigées. Sur le plan juridique, la Colombie est allée au-delà pour permettre une évaluation des impacts environnementaux comme principal obstacle juridique à l'obtention d'autorisations d'extraction (et, en substance, d'exploiter les ressources).

Vers une nouvelle dynamique - le développement durable pour tous

Toute la société doit jouer un rôle dans la lutte contre les injustices subies par les communautés autochtones au Brésil. Le développement sur les terres des communautés autochtones, les attaques sur leur façon de vivre et leur placement dans des communautés marginalisées qui souffrent d'inégalités ne devraient pas être des décisions prises sur un coup de tête d' « homme fort », comme un dirigeant politique. Des actions cohérentes et indépendant basées sur la recherche et la garantie de *participation* (et l'inclusion au sens large) et la *justice* doivent être s'appliquer à ces communautés, au Brésil. Le renforcement de normes et de procédures durables, qui mettent en avant une participation libre et

informée à la prise de décision and l'efficacité de la justice, sont des mécanisme qui contribuent au renforcement des peuples autochtones, permettant à leurs cosmologies et à leurs connaissances d'être reconnues dans leurs propres termes, plutôt qu'en contraste avec les cosmologies hégémoniques et les connaissance, en contraste avec la définition hégémonique du « nationalisme » (en d'autres termes, la participation et la justice contribuent au renforcement d'un paradigme de puissance, comme décrit chez Fernandes, Souza e Silva and Barbosa, 2018).

Nous demandons, ici, que les communautés autochtones soient traitées en vertu de nouvelles normes internationales émergentes de justice énergétique. Si toutes les parties prenantes concernées dans l'extraction de ressources sont responsables selon des normes de justice énergétiques - c'est à dire par le biais de la justice distributive, la justice procédurale, la justice de reconnaissance, la justice cosmopolite et la justice rétroactive - alors tout développement qui se produira garantira que les communautés autochtones ne souffrent pas des inconvénients du développement économique ou ne s'engagent pas non plus dans une voie d'inégalité, qui a déjà été créée pour trop de personnes en raison du système existant. Il est temps de changer et plusieurs de nos nations en Amérique du Sud sont en train de prendre des mesures, comme déjà mentionnés plus tôt. Cet appel à la justice énergétique doit aller au-delà de la nature à court terme de la politique actuelle.

Nous appelons aussi à la réaffirmation des normes qui sous-tendent le développement durable. Nous appelons à ce que tous les entrepreneurs normatifs - les dirigeants autochtones, les défenseurs des droits de l'Homme, les universitaires - soient reconnus pour l'important rôle qu'ils jouent pour aider la société à enseigner de nouvelles attitudes et à adopter de nouveaux comportement. Leurs efforts se sont déjà révélés importants, par exemple, de grandes compagnies minières semblent plus prudentes en ce qui concerne l'exploration des minéraux sur les terres autochtones (Fellet, 2020). Il est de plus en plus clair que la destruction de l'environnement peut mener à des évènements tels que les pandémies actuelles, mettant les institutions sous tentions accentuant encore les inégalités. Ainsi, aujourd'hui plus que jamais, il est important pour tous les segments de la société de comprendre que les connaissances autochtones contribuent à la protection de l'environnement, à la gestion des écosystèmes et à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, que la participation des peuples autochtones à la prise de décision

favorise le développement durable pour tous.

| Références |

Adger, W. Neil, Juan M. Pulhin, Jon Barnett, Geoffrey D. Dabelko, Grete K. Hovelsrud, Marc Levy, Ursula Oswald Spring, and Coleen H. Vogel. 2014. 'Human Security'. In *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability*. Cambridge University Press.
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwi-74eR6OrpAhWGH1wKHff0AjqQFjABegQIAhAB&url=https%3A%2F%2Fwww.ipcc.ch%2Fsite%2Fassets%2Fuploads%2F2018%2F02%2FWGIIAR5-Chap12_FINAL.pdf&usg=AOvVaw0WTqLY4KTyuc_Mp2t7jp7s.

Advocacia Geral da União, 2017. Parecer n. GMF-05 - Salvaguardas Institucionais às Terras Indígenas. Diário Oficial da União (Seção I) 138, 7-12.
<https://www.conjur.com.br/dl/parecer-agu-raposa-serra-sol.pdf>

Alessi, Gil. 2020. 'Em meio à pandemia, Bolsonaro acelera medidas para beneficiar desmatador, armamentista e evangélicos'. EL PAÍS. 11 May 2020.
<https://brasil.elpais.com/brasil/2020-05-11/em-meio-a-pandemia-bolsonaro-acelera-medidas-para-beneficiar-desmatador-armamentista-e-evangelicos.html>.

Alves, Ana Rosa. 2020. 'Sem endosso do Brasil, ONU adota medida que pede cooperação internacional no combate à Covid-19'. *O Globo*, 21 April 2020, sec. Mundo.
<https://oglobo.globo.com/mundo/sem-endosso-do-brasil-onu-adota-medida-que-pede-cooperacao-internacional-no-combate-covid-19-1-24385450>.

Aragão, L. E. O. C., J. A. Marengo, P. M. Cox, R. A. Betts, D. Costa, N. Kaye, L. Alves, et al. 2016. 'Assessing the Influence of Climate Extremes on Ecosystems and Human Health in

Southwestern Amazon Supported by the PULSE-Brazil Platform'. *American Journal of Climate Change* 5 (3): 399-416. <https://doi.org/10.4236/ajcc.2016.53030>.

Associação dos Povos Indígenas do Brasil. 2020a. 'Statement in condemnation of draft Law no 191/20, on the exploration of natural resources on indigenous lands'. APIB. 2 February 2020.

<http://apib.info/2020/02/12/nota-de-repudio-contra-o-projeto-de-lei-no-19120-que-regulamenta-exploracao-de-bens-naturais-nas-terras-indigenas/>.

———. 2020b. 'Alertas APIB'. APIB. 2020. <http://apib.info/alertas-apib/>.

Bas Vilizzio, Magdalena, Astrid Cazalbón, Sufyan Droubi, Javier Echaide, Luciana Ghiotto, Adoración Guamán, Teresa Gutiérrez Haces, et al. 2019. 'Declaración de Buenos Aires sobre Inversiones Internacionales, Sustentabilidad Ecológica y Derechos Humanos', July.

<https://discovery.dundee.ac.uk/en/publications/buenos-aires-statement-on-international-investments-ecological-su>.

Boff, Leonardo. 2017. *Sustentabilidade: o que é - o que não é*. Editora Vozes Limitada.

Bolsonaro, Jair M. 2019. 'Mais de 15% Do Território Nacional é Demarcado Como Terra Indígena e Quilombolas. Menos de Um Milhão de Pessoas Vivem Nestes Lugares Isolados Do Brasil de Verdade, Exploradas e Manipuladas Por ONGs. Vamos Juntos Integrar Estes Cidadãos e Valorizar a Todos Os Brasileiros.' Twitter. 2 January 2019.

<https://twitter.com/jairbolsonaro/status/1080468589298229253>.

Brasil. 1988. 'Constituição Da República Federativa Do Brasil'. Constitute. 1988.

https://www.constituteproject.org/constitution/Brazil_2017?lang=en.

Câmara dos Deputados do Brasil. 2019. *Direitos Humanos e Minorias - Exploração Mineral Em Terras Indígenas - 11/09/19*. Brasília.

https://www.youtube.com/watch?time_continue=688&v=oVqZu-nBs8o&feature=emb_title

Cambricoli, Fabiana, Werther Santana, and Bruno Nogueirão. 2020. 'Em hospital da periferia, a face mais cruel da covid-19'. *Estadão*. 17 May 2020.
<https://www.estadao.com.br/infograficos/saude,em-hospital-da-periferia-a-face-mais-cruel-da-covid-19,1095310>.

Case of the Kichwa Indigenous People of Sarayaku v. Ecuador (Merits and Reparations). 2012, 245 Series C 1. Inter-American Court of Human Rights.
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwi66orw9erpAhWOQEEAHTlFBqwQFjAAegQIARAB&url=http%3A%2F%2Forteidh.or.cr%2Fdocs%2Fcasos%2Farticulos%2Fseriec_245_ing.pdf&usg=AOvVaw1YFwIr68ovFl5-rTQMc7dG

Coimbra Jr., Carlos Everaldo Alvares, and Ricardo Ventura Santos. 2000. 'Saúde, minorias e desigualdade: algumas teias de inter-relações, com ênfase nos povos indígenas no Brasil'. *Ciência & Saúde Coletiva* 5: 125-32. <https://doi.org/10.1590/S1413-81232000000100011>.

Colombari, Emanuel, and Patrick Mesquita. 2020. 'Salles cita foco da imprensa na covid para "passar boiada" e aprovar leis'. *UOL*, 22 May 2020.
<https://noticias.uol.com.br/politica/ultimas-noticias/2020/05/22/salles-cita-foco-da-imprensa-na-covid-para-passar-boiada-no-meio-ambiente.htm>.

Colombia. 1991. 'Colombia 1991 (Rev. 2015)'. *Constitute*. 1991.
https://www.constituteproject.org/constitution/Colombia_2015?lang=en.

'Convention C169 - Indigenous and Tribal Peoples Convention, 1989 (No. 169)'. 1989. International Labour Organization.
https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C169.

Corvalan, Carlos, Simon Hales, and Anthony McMichael. 2005. 'Ecosystems and Human Well-Being: Health Synthesis: A Report of the Millennium Ecosystem Assessment'. In *Ecosystems and Human Well-Being*. Millennium Ecosystem Assessment. Geneva: World

Health Organization.

<https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiyv7rU7OrpAhXQN8AKHf0yCtQQFjABegQIAhAB&url=https%3A%2F%2Fwww.millenniumassessment.org%2Fdocuments%2Fdocument.356.aspx.pdf&usg=AOvVaw1jWSsRZCkeif5RvouFs7fz>.

Curtis, Christian. 2009. 'Anotações sobre a aplicação da Convenção 169 da OIT sobre povos indígenas por tribunais da América Latina'. *Sur. Revista Internacional de Direitos Humanos* 6 (10): 52-81. <https://doi.org/10.1590/S1806-64452009000100004>.

Cunha, Manuela Carneiro da. 1994. 'O Futuro Da Questão Indígena'. *Estudos Avançados* 8 (20): 121-136.

'Doha Amendment to the Kyoto Protocol'. 2012. *UNTS*, December.

<https://treaties.un.org/doc/Treaties/2012/12/20121217%2011-40%20AM/CN.718.2012.pdf>.

Droubi, Sufyan. 2015. 'Transnational Corporations and International Human Rights Law'. *Notre Dame Journal of International and Comparative Law* 6 (1).

<https://scholarship.law.nd.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1048&context=ndjicl>

———. 2017. 'Institutionalisation of Emerging Norms of Customary International Law through Resolutions and Operational Activities of the Political and Subsidiary Organs of the United Nations'. *International Organizations Law Review* 14 (2): 254-290.

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2998551

———. 2020. 'Opinio Juris: Between Mental States and Institutional Objects'. In Droubi, S & D'Aspremont, J (eds) 2020, *International Organizations, Non-State Actors and the Formation of Customary International Law*. Manchester University Press, Manchester, UK.

Ecuador. 2008. 'Ecuador 2008 (Rev. 2015)'. *Constitute*. 2008.

https://www.constituteproject.org/constitution/Ecuador_2015?lang=en.

Fellet, João. 2020. 'Grandes mineradoras relutarão em atuar em terras indígenas, dizem analistas'. *BBC News Brasil*, 6 February 2020, sec. Brasil.
<https://www.bbc.com/portuguese/brasil-51375057>.

Fernandes, Fernando, Jailson Souza e Silva, and Jorge Barbosa. 2018. 'The Paradigm of Potency and the Pedagogy of Coexistence'. *Revista Periferias* 1 (1).
<http://periferiasedita.com.br/en/materia/the-paradigm-of-power-and-the-pedagogy-of-coexistence/>.

Food and Agriculture Organization of the United Nations. 2020. 'FAO - News Article: COVID-19: Our Hungriest, Most Vulnerable Communities Face "a Crisis within a Crisis"'. 2020. <http://www.fao.org/news/story/en/item/1269721/icode/>.

Galeano, Eduardo. 2004. *Las Venas Abiertas de América Latina*. Montevideo: Siglo xxi.
http://adizesca.com/site/assets/e-las_venas_abiertas_de_al-eg.pdf

Galvani, Alison P., Chris T. Bauch, Madhur Anand, Burton H. Singer, and Simon A. Levin. 2016. 'Human-Environment Interactions in Population and Ecosystem Health'. *Proceedings of the National Academy of Sciences* 113 (51): 14502-6.
<https://doi.org/10.1073/pnas.1618138113>.

Heffron, Raphael J., Lauren Downes, Oscar M. Ramirez Rodriguez, and Darren McCauley. 2018. 'The Emergence of the "Social Licence to Operate" in the Extractive Industries?' *Resources Policy*, October. <https://doi.org/10.1016/j.resourpol.2018.09.012>.

Heffron, Raphael J., and Darren McCauley. 2017. 'The Concept of Energy Justice across the Disciplines'. *Energy Policy* 105 (June): 658-67. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2017.03.018>.

———. 2018. 'What Is the "Just Transition"?' *Geoforum* 88 (January): 74-77.
<https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2017.11.016>.

Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. 2019.

'Summary for Policymakers of the Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services'. Zenodo. <https://doi.org/10.5281/ZENODO.3553579>.

Laughland, Oliver. 2020. "'A Perfect Storm": Poverty and Race Add to Covid-19 Toll in US Deep South'. *The Observer*, 12 April 2020, sec. US news.
<https://www.theguardian.com/us-news/2020/apr/12/coronavirus-us-deep-south-poverty-race-perfect-storm>.

'Paris Agreement'. 2015. *United Nations Treaty Series*.
https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=XXVII-7-d&chapter=27.

Passarinho, Nathalia. 2019. 'Como política ambiental de Bolsonaro afetou imagem do Brasil em 2019 e quais as consequências disso'. *BBC News Brasil*, 31 December 2019, sec. Brasil.
<https://www.bbc.com/portuguese/brasil-50851921>.

Phillips, Dom. 2020. 'Brazil Using Coronavirus to Cover up Assaults on Amazon, Warn Activists'. *The Guardian*, 6 May 2020, sec. World news.
<https://www.theguardian.com/world/2020/may/06/brazil-using-coronavirus-to-cover-up-assaults-on-amazon-warn-activists>.

Phillips, Tom. 2020. "'We Are on the Eve of a Genocide": Brazil Urged to Save Amazon Tribes from Covid-19'. *The Guardian*, 3 May 2020, sec. World news.
<https://www.theguardian.com/world/2020/may/03/eve-of-genocide-brazil-urged-save-amazon-tribes-covid-19-sebastiao-salgado>.

Poder Executivo. 2020. 'PL 191/2020'. Câmara dos Deputados.
<https://www.camara.leg.br/propostas-legislativas/2236765>.

Pope Francis. 2015. 'Encyclical Letter *Laudato Si'* of The Holy Father Francis on Care For Our Common Home'. Vaticano.
http://w2.vatican.va/content/francesco/en/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_

enciclica-laudato-si.html.

Presidente da República do Brasil. 2019. 'Speech at the Opening of the 74th United Nations General Assembly, New York'. FUNAG.

<http://funag.gov.br/index.php/en/component/content/article?id=3004>.

Request for an Examination of the Situation in Accordance with Paragraph 63 of the Court's Judgment of 20 December 1974 in the Nuclear Tests (New Zealand v. France) Case.

Dissenting opinion by Judge Weeramantry. 1995, 1995 I.C.J Reports 288. ICJ.

<https://www.icj-cij.org/files/case-related/97/097-19950922-ORD-01-05-EN.pdf>

Reuters. 2019. 'Brazil: Huge Rise in Amazon Destruction under Bolsonaro, Figures Show'.

The Guardian, 3 July 2019, sec. World news.

<https://www.theguardian.com/world/2019/jul/03/brazil-amazon-rainforest-deforestation-environment>.

Risse, Thomas, Stephen C. Ropp, and Kathryn Sikkink. 2013. *The Persistent Power of Human Rights: From Commitment to Compliance*. Vol. 126. Cambridge University Press.

Ross, Andrea. 2009. 'Modern Interpretations of Sustainable Development'. *Journal of Law and Society* 36 (1): 32-54. <https://doi.org/10.1111/j.1467-6478.2009.00455.x>.

Santos, Boaventura de Sousa. 2007. 'Para além do Pensamento Abissal: Das linhas globais a uma ecologia de saberes'. *Revista Crítica de Ciências Sociais*, no. 78 (October): 3-46.

<https://doi.org/10.4000/rccs.753>.

Scholars at Risk. 2019. 'Free to Think'. 2019. Free to Think. New York.

<https://www.scholarsatrisk.org/resources/free-to-think-2019/>.

STF. 2009. Petição 3.388-4 Roraima - Raposa Serra do Sol, Rel Min Ayres Britto STF. Supremo Tribunal Federal.

<http://redir.stf.jus.br/paginadorpub/paginador.jsp?docTP=AC&docID=630133>

Sttele, Josef, Sandra Días, Eduardo Brondizio, and Peter Daszak. 2020. 'COVID-19 Stimulus Measures Must Save Lives, Protect Livelihoods, and Safeguard Nature to Reduce the Risk of Future Pandemics'. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. <https://ipbes.net/covid19stimulus>

Survival International. 2020. 'What Brazil's President, Jair Bolsonaro, Has Said about Brazil's Indigenous Peoples - Survival International'. 2020. <https://www.survivalinternational.org/articles/3540-Bolsonaro>

Svampa, Maristella-. 2019. *Debates latinoamericanos: indianismo, desarrollo, dependencia y populismo*. Buenos Aires: Edhasa.

Tzai, Francisco Cali. 2019. 'Report of the Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples. Human Rights Council, 42nd Sess. UN Doc A/HRC/42/37'. United Nations. <http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/HRC/42/37&Lang=E>.

United Nations Office of the High Commissioner for Human Rights. 2011. 'Guiding Principles on Business and Human Rights'. United Nations. https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiS7NPq_OXpAhUIY8AKHXw8BO4QFjABegQICxAB&url=https%3A%2F%2Fwww.ohchr.org%2Fdocuments%2Fpublications%2Fguidingprinciplesbusinesshr_en.pdf&usg=AOvVaw0hKXaGGVb6WSFvqJxKlvR5

United Nations. 2017. 'Resolution 61/295. United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples'. Resolution adopted by the General Assembly on 13 September 2017. UN Doc A/61/L.67 and Add.1. <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html>

———. 2019. 'Sustainable Development Goals Knowledge Platform - Sustainable Development Goal 16' <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg16>.

Vidal, John. 2020. “‘Tip of the Iceberg’: Is Our Destruction of Nature Responsible for Covid-19?’ *The Guardian*, 18 March 2020, sec. Environment.
<https://www.theguardian.com/environment/2020/mar/18/tip-of-the-iceberg-is-our-destruction-of-nature-responsible-for-covid-19-aoe>

World Commission on Environment and Development. 1987. ‘Our Common Future (Brundtland Report) UN Doc A/42/427’. United Nations.
<https://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/42/427&Lang=E>

World Health Organization. 1999. ‘Report of the International Consultation on the Health of Indigenous Peoples. WHO/HSD/00.1’. World Health Organization.
https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/69464/WHO_HSD_00.1_eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Yamada, E.M., Villares, L.F., 2010. Julgamento da Terra Indígena Raposa Serra do Sol: todo dia era dia de índio. *Revista Direito GV* 6, 145-157.
<https://doi.org/10.1590/S1808-24322010000100008>